



l'oxygène
à la source

N°263-22

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX – DEVIATION DU RESEAU D'EAUX USEES – PROJET STÄUBLI – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 17 Représentés : 0 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 10 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à neuf heures, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 30 septembre 2022, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Claire est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Jacques DALEX (suppléant de M. PRUD'HOMME – absent)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

MM. Jean-Yves MÂCHARD, Emmanuel GEORGES

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mme, MM. Michel BEAL, Fabienne GREBERT, Eric PEUGNIEZ, Yohann TRANCHANT

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX – DEVIATION DU RESEAU D'EAUX USEES – PROJET STÄUBLI – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Exposé de Christian ROPHILLE,

Dans le cadre de sa compétence « assainissement eaux usées », le SILA doit réaliser la déviation du réseau d'eaux usées traversant les établissements STÄUBLI, dont la majorité des bâtiments est construite sur le réseau d'assainissement. A l'issue des travaux, l'ancien collecteur sera déclassé en réseau privé.

Les caractéristiques principales des travaux sont les suivantes :

- Réalisation de collecteurs gravitaires de 300 et 400 mm de diamètre, sous domaine public (voie communale – 376 ml / route départementale : 304 ml) pour une longueur de totale de 680 ml ;
- réalisation de 17 regards de visites étanches de 1000 mm de diamètre intérieur et 1 regard de visites de 800 mm de diamètre intérieur (pour 1 branchement), équipés d'un dispositif de fermeture ;
- réalisation de 9 branchements de 160 mm de diamètre (8 boîtes de 400 mm de diamètre et 1 boîte de 800 mm de diamètre), sur une longueur de 41 mètres environ. Ils se raccorderont aux regards de visite du collecteur à construire ou par piquage suivant le plan et les profils en long du projet.

Il est proposé en conséquence de lancer une consultation par voie de procédure adaptée, en application de l'article L. 2123-1-1° du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un marché de travaux pour la déviation du réseau d'eaux usées traversant les établissements STÄUBLI sur la commune de Faverges-Seythenex.

Le montant estimatif est de 690 000 € HT, correspondant aux crédits budgétaires alloués pour ces travaux.

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement qui rendrait techniquement difficile l'exécution des prestations.

Les membres du Bureau sont invités à :


1. approuver le projet présenté,
2. autoriser le Président à lancer une consultation par voie de procédure adaptée,
3. autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue, sur avis de la Commission d'appel d'offres.

- ADOPTÉ -
à l'unanimité

Ne prennent part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Ussets, CC Sources du lac d'Annecy).

Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

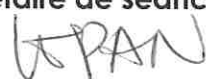


Le 14 OCT. 2022

Publié le 17 OCT. 2022

Exécutoire le 17 OCT. 2022
Le Président

Mme Claire LEBLANC
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.